



## L'AUTORITÉ DANS LES ARTS LIBÉRAUX\* : INTRODUCTION

CÉCILE CONDUCHÉ – JEAN-BAPTISTE GUILLAUMIN

*Auctoritas in regula loquendi nouissima est. Namque ubi omnia defecerint, sic ad illam quem ad modum ad ancoram decurritur*, déclarait Varron<sup>1</sup>. Au-delà de la possibilité que le polymathe ait vu dans la proximité phonétique entre *auctoritas* et *ancora* plus qu'une paronomase, une étymologie, c'est pour son expression concise de la conception de l'autorité que cette phrase nous intéresse. Trois éléments fondamentaux s'y succèdent. D'abord le recours, et même le dernier recours : l'*auctoritas* est bien la qualité de l'*auctor*, le personnage recours, que l'on invoque lorsque tous les autres moyens ont fait défaut. L'ancre ensuite, le point d'attache qui rend la son assise au navire égaré dans une mer d'incertitudes ; dans le domaine de la connaissance, la référence. L'impersonnel, enfin, où se noue le paradoxe de l'autorité : cette dernière est d'institution, mais d'une institution sans visage, anonyme et irresponsable, destinée à s'effacer derrière cette autorité qu'elle constitue en origine, identifiable, nommée, responsable<sup>2</sup>.

---

\* Ce numéro d'*Eruditio Antiqua* rassemble les communications présentées lors de la journée d'étude « *Artium scriptores*. Les classiques de la discipline. Étude de l'autorité dans les arts libéraux », organisée à l'Université Paris-Sorbonne le 14 novembre 2014 par Cécile Conduché (Université d'Orléans, E.A. 4710), Alessandro Garcea (Université Paris-Sorbonne, EA 4081 – IUF), Jean-Baptiste Guillaumin, (Université Paris-Sorbonne, EA 4081) et François Ploton-Nicollet (Université d'Orléans, EA 4710), avec le soutien de l'IUF et de l'association THAT.

<sup>1</sup> S'il faut en croire le grammairien Diomède qui rapporte ces affirmations au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (*Grammatici Latini* 1, 439, 25-27).

<sup>2</sup> « Une figure désignée rétrospectivement comme fondement de multiples énoncés », pour reprendre la formule marquante d'Elisabeth Gavoille (« *Auctor* et *auctoritas* : le paradigme latin de l'« instauración discursive » » in *L'autorité dans le monde des Lettres*, E. Gavoille, M.-P. de Weerdt-Pilorge, Ph. Chardin (éds), Paris, 2015, p. 31). L'article dans son ensemble constitue la mise au point la plus récente sur la notion d'autorité dans les lettres latines et nous y renvoyons le lecteur pour de plus amples développements.

C'est avec la phrase de Varron, selon toute vraisemblance, que l'autorité est devenue l'un des quatre critères de correction linguistique. La vieille notion juridique d'*auctoritas* s'est alors introduite dans le domaine des arts libéraux<sup>3</sup>. Fait révélateur, elle n'a pas de pendant exact chez les grammairiens grecs. Elle y correspond peut-être au critère d'antiquité évoqué par Sextus Empiricus<sup>4</sup> : certains ont des ancêtres illustres, d'autres jettent l'ancre où ils peuvent... Derrière l'autorité langagière, c'est la figure de l'auteur, dans son rôle d'artisan du langage, qui se profile. Or ces auteurs, dans la Rome républicaine, les écrivains qui manient la langue et éventuellement l'inventent en sont toujours un peu théoriciens ; quant aux grammairiens, d'habitude ils sont poètes (Varron entre autres). De l'autorité de l'écrivain sur la langue on passe facilement à l'autorité du grammairien sur la raison linguistique, puis de chaque technicien sur son art.

Cette diffusion de la notion d'autorité à tous les arts libéraux a des conséquences propres à chaque discipline et communes à l'ensemble des arts. Les articles ici rassemblés ont pour ambition commune de réfléchir à ces conséquences. Il s'agit de cerner la spécificité de la problématique de l'autorité dans les *artes*, représentées tant par les disciplines du *trivium* que par celles du *quadrivium*. Le champ est en effet structuré par les exigences de l'enseignement, source d'une prolifération de textes anonymes, mal différenciés sur le plan de la doctrine et de circulation capricieuse. Dans ces conditions, on ressent le besoin d'appuyer la transmission des savoirs qui, en elle-même, ne constituerait qu'une simple tradition, sur des mécanismes de garantie des contenus dont l'autorité est une pièce maîtresse. Cette dernière en effet sauve la connaissance d'une remontée infinie aux principes et, conformément à la représentation qu'en a donnée Varron, établit un *ancrage*, un acquis à partir duquel se développe le discours doctrinal. Si l'autorité fixe une doctrine, elle crée du même coup le débat autour de la doctrine, et pose la question complémentaire du rapport aux prédécesseurs.

La problématique de l'autorité dans les arts libéraux invite ainsi à interroger, de manière connexe, la notion de « classiques » : autorités littéraires ou scientifiques de référence faisant l'objet de commentaires suivis ou grands noms dont la simple mention suffit à légitimer un propos, les classiques des disciplines exercent une influence qui ne relève pas (ou du moins pas uniquement) de l'apport d'un contenu théorique aux exposés portant sur les *artes*. L'autorité littéraire omniprésente d'un Virgile peut ainsi donner lieu à des conflits d'autorité entre *grammatici* tardo-antiques, qui aboutissent à leur tour à l'émergence des figures de Donat et de Servius, classiques de la grammaire aux yeux des lecteurs médiévaux<sup>5</sup>. Dans un autre domaine, l'autorité scientifique du *Timée* de Platon durant tout le Moyen Âge exerce en particulier une influence sur les débats concernant la place

<sup>3</sup> Le terme *auctoritas* apparaît au témoignage de Cicéron dès la loi des XII tables, cf. *TLL* 2, 1213, 81 et suiv.

<sup>4</sup> *Contre les grammairiens*, 203.

<sup>5</sup> D. VALLAT, « Conflits d'autorité : Virgile, Donat, Servius », [p. 5-30 de ce numéro](#).

des mathématiques au sein des savoirs universitaires aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>6</sup>. Mais parallèlement à ce rapport fondé sur des textes connus de première ou de seconde main, la référence aux classiques peut aussi prendre la forme plus diffuse d'une mention de grands noms ayant joué un rôle, parfois plus ou moins mythique, dans l'histoire des différents savoirs : c'est le cas en particulier des autorités prestigieuses convoquées dans les noces allégoriques qui fournissent le cadre de l'encyclopédie de Martianus Capella<sup>7</sup>.

Eu égard à la pratique généralisée de la compilation dans l'encyclopédisme antique et médiéval, la question du rapport entre autorité et source ne manque pas de se poser, du moins pour l'ensemble des ouvrages qui nécessitent un traitement massif de sources diverses. Si la divergence s'avère nette dans le cycle des disciplines présentées par un Martianus Capella, chez qui les matériaux utilisés ne coïncident généralement pas avec les grands noms évoqués, la compilation de lemmes dans un ouvrage comme le *Liber glossarum* induit la présence d'un système d'étiquettes qui en résumant l'origine : par la diversité de leur formulation et par le type de relation à la source indiquée (atteinte de première ou de seconde main), ces étiquettes livrent de précieuses indications sur le contexte et les modalités concrètes de la compilation, permettant ainsi une meilleure connaissance du rapport aux autorités encyclopédiques à l'époque carolingienne<sup>8</sup>.

Si l'on considère l'évolution du cycle des disciplines sur le long terme, on constate que le recours aux autorités peut permettre de légitimer un changement de périmètre des savoirs inclus dans le cycle : c'est ainsi que le septénaire tardo-antique, fondé sur l'articulation du *trivium* et du *quadrivium* et fournissant le cadre dominant de l'étude des disciplines pendant le premier Moyen Âge, se trouve revisité et étendu, au XII<sup>e</sup> siècle, en fonction des connaissances et des représentations nouvelles qu'un Adélarde de Bath tire en particulier des *magistri Arabici*<sup>9</sup>. Enfin, terme et point d'aboutissement de la période étudiée, la Renaissance, qui voit une revalorisation des études du *trivium*, fournit par ailleurs un cadre propice à l'émergence de la poétique comme discipline autonome : si ce statut nouveau est étayé par la référence à des garants antiques, les créateurs de la nouvelle poétique, par leur statut auctorial, prennent à leur tour le relais de l'autorité antique dans le domaine de la poétique<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> A. LAMY, « L'autorité du *Timée* de Platon dans le *Quadrivium* au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle à l'Université de Paris : le cas des mathématiques », [p. 133-157 de ce numéro](#).

<sup>7</sup> J.-B. GUILLAUMIN, « Présence et utilisation des autorités scientifiques dans les *Noces de Philologie et de Mercure* de Martianus Capella », [p. 31-70 de ce numéro](#).

<sup>8</sup> A. GRONDEUX, « Le traitement des "autorités" dans le *Liber glossarum* (s. VIII) », [p. 71-95 de ce numéro](#).

<sup>9</sup> M. LEJBOWICZ ET É. NDIAYE, « *Studia Gallica, magistri Arabici* et classification des sciences chez Adélarde de Bath », [p. 97-132 de ce numéro](#).

<sup>10</sup> É. SÉRIS, « La poétique des humanistes : un nouvel art libéral ? », [p. 159-183 de ce numéro](#).

Ces différentes problématiques, abordées en diachronie – critère que nous avons retenu pour l'ordre des communications –, donnent à voir les multiples facettes complémentaires de l'autorité dans les *artes* latines ; malgré les nombreuses innovations que permet le temps long, c'est dans une Antiquité diversement réinterprétée que demeure le principal point d'*ancrage* – pour reprendre l'image varronienne – de ces disciplines.